### AS SIN LE NOBLE

#### STADE BASSEMENT

**59450 SIN LE NOBLE**

# **RÉGLEMENT DU TOURNOI « U11 » DU SAMEDI 8 SEPTEMBRE 2018**

**ARTICLE 1**

L’AS Sin Le Noble organise, le Samedi 8 septembre 2018, un tournoi de football réservé aux équipes de « U10, U11 ». Des coupes offertes par le club organisateur récompenseront les équipes, le tournoi est doté du challenge « André DAVOISNE ».

## ARTICLE 2

Le tournoi sera disputé par 20 équipes de la catégorie « U10U11 » affiliées à la Fédération Française de Football.

## ARTICLE 3

Les 20 équipes seront réparties par tirage au sort par le club, dans 4 groupes de 5 équipes.

## ARTICLE 4

Chaque équipe pourra présenter 10 joueurs nés en 2008 et en 2009 licenciés dans leur club. **La présentation des licences (ou pièces identité) aura lieu avant le début du tournoi et une feuille de match sera établie pour éviter toute contestation.**

**ARTICLE 5**

Les matches seront arbitrés par un arbitre licencié ou par un joueur licencié dans une catégorie supérieure. Chaque équipe devra présenter un juge de touche.

## ARTICLE 6

Chaque match (qualification, classement) se jouera en une période de 10 minutes à l’exception de la finale qui se déroulera en deux périodes de 12 minutes.

## ARTICLE 7

Chaque équipe disputera 4 matches dans son groupe et le classement s’établira à partir des points attribués à chaque match :

1) victoire : 4 points

2) nul : 2 points

3) défaite : 0 point

En cas d’égalité de points, les équipes seront départagées comme suit :

1) par le goal avérage

2) par le nombre de buts marqués

3) par une épreuve de 3 tirs au but.

Pour les ½ finales, les matchs de classement et la finale, en cas de match nul, l’épreuve des tirs au but avec 3 joueurs différents désignera le vainqueur.

## ARTICLE 8

Chaque équipe devra prévoir 2 jeux de maillots et un ballon d’entraînement. En aucun cas, le club organisateur ne fournira un ballon.

## ARTICLE 9

Le comité d’organisation de l’AS SIN, règlera les litiges et éventuellement une commission juridique sera formée.

## ARTICLE 10

Le club organisateur décline toute responsabilité en cas d’accident ou de vol.

## ARTICLE 11

Pour visa et transmission à la commission d’homologation au District Escaut, 1 exemplaire du présent règlement.

AVIS DU DISTRICT À SIN LE NOBLE, le 01 AOÛT 2018

Le secrétaire

JC. DE BASTIANI